

Dimanche 10 novembre 2024

DÉROULEMENT ET RÈGLEMENTS

1. À leur arrivée, les participants se dirigent à la table d'inscription ou de vérification, désignée selon leur catégorie (jeunes, adultes, etc...).
2. Les jeunes reçoivent leurs documents et prennent place dans l'une des deux salles assignées au niveau « primaire 2^{ième} cycle » ou « primaire 3^{ième} cycle », situées au sous-sol.
3. Les participants de niveau secondaire, Cegep et les adultes reçoivent leurs documents et se dirigent dans la grande salle.
4. La personne responsable souhaite la bienvenue à son groupe et fait lecture des règlements et consignes.
5. Le lecteur donne la dictée.
6. Le lecteur donne les expressions de départage. Elles serviront à déterminer le gagnant dans l'éventualité où il y aurait égalité entre des participants.
7. La dictée terminée, le lecteur la relit une dernière fois tout en mentionnant la ponctuation.
8. On accorde 15 minutes pour la correction.
9. Lorsqu'on a terminé, on remet son cahier et on sort de la salle. Personne ne peut retourner dans la salle avant que tous les cahiers ne soient ramassés.
10. Une fois recueillis, les cahiers ne peuvent être consultés. Ils sont et demeurent la propriété de la Société nationale du Québec à Laval.
11. Lorsque tous les participants auront terminé, ils peuvent retourner dans la salle où aura lieu le tirage des prix de présence.
12. Les résultats (sauf ceux des lauréats) seront transmis par la poste. On ne peut demander une deuxième évaluation, la décision étant finale.
13. Les noms et les résultats des lauréats seront dévoilés lors de la remise des prix prévue le 20 mars 2025, dans un lieu à déterminer.

RÈGLEMENTS

1. Aucuns documents sur les tables.
2. Les appareils cellulaires doivent être fermés en tout temps.
3. Personne n'inscrit son nom sur les feuilles de la dictée.
4. Un numéro fait foi d'identification : inscrire ce numéro sur **toutes** les pages de la dictée.
5. Les élèves de niveau Secondaire font les 2 premiers paragraphes de la dictée; les étudiants de niveau collégial (cégep) et les adultes font tous les paragraphes.
6. Tous écrivent les expressions de départage énoncés par le lecteur officiel à la fin de la dictée.
7. Tous les chiffres et nombres s'écrivent en lettres.
8. Tous les mots et expressions contenus dans la dictée ont été vérifiés dans la grammaire Grévisse, le dictionnaire Larousse ou le Petit Robert. Rectifications de l'orthographe : forme conventionnelle.
9. La dictée sera écrite au crayon de plomb ou au portemine.
10. Barème de correction :
 - a. Un point par faute grammaticale ou lexicale
 - b. Un point pour l'omission d'un mot
 - c. ½ point : accent – apostrophe – trait d'union - ponctuation
 - d. Pas de faute pour les noms propres
 - e. Écriture illisible : disqualification sans appel !